

Procès-verbal de la séance publique tenue le 16 juin 2016 à 19 h à la salle municipale de La Croche.

Sont présents les membres suivants qui forment le quorum :

Messieurs Claude Gagnon, conseiller municipal  
Michel Adams, membre  
Gilles Ricard, membre

Sont également présents :

Madame Hélène Pelletier, directrice infrastructures d'accueil  
Messieurs Marco Lethiecq, directeur général

Absences : Madame Lyne Ruel, membre  
Monsieur Fernand Pelletier, membre

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président M Claude Gagnon ouvre l'assemblée à 19 h et présente les membres du comité du conseil de quartier et les personnes invitées.

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gilles Ricard  
appuyé par Michel Adams  
et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en y ajoutant les points suivants à l'item Divers : a) Conteneurs à déchets, b) Lots intramunicipaux, d) Réforme cadastrale.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSUMÉ, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2014**

M Gagnon demande à la secrétaire de faire un bref résumé et suivi des précédentes requêtes du procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2014, pour le bénéfice des personnes présentes.

Elle fait un résumé du procès-verbal et indique que désormais le programme du pacte rural a été aboli, si des organismes veulent présenter un projet, ils peuvent le faire auprès du SDÉF, soit le service de développement économique et forestier, qui remplace en quelle que sorte le CLD, Centre local de développement, qui n'existe plus.

Elle explique qu'elle s'est informée au niveau de la problématique de M Roger Ricard dont son terrain est inondé par l'eau venant du champ. M Hénault lui a indiqué que lors de la construction son terrain n'a jamais été remblayé et que maintenant les normes dans les zones inondables interdisent le remblaiement. De plus son terrain est le plus bas de la rue, donc toute l'eau s'y dirige. Un chemin de drainage a été fait dans le champ. Le service de l'hygiène du milieu étudie la possibilité d'installer un soleno dans la rue, c'est un genre de réservoir souterrain pouvant accumuler une certaine quantité d'eau, par contre ils devraient excaver l'asphalte sans pourtant être certain que ce serait efficace et le coût serait de 4 à 5 milles dollars. Ils sont en discussions là-dessus.

M Michel Adams indique que les précisions qu'il désirait étaient plus au niveau du coût de l'électricité des bâtiments du secteur qu'au niveau de la masse salariale, dont il trouvait la facture exagérée. M Marco Lethiecq indique qu'il y a eu une erreur de lecture au niveau des compteurs électriques, que certains coûts n'étaient pas imputables au secteur.

La secrétaire rappelle aux gens que le procès-verbal est disponible en intégralité sur le site web de la Ville.

Il est proposé par Gilles Ricard  
appuyé par Michel Adams  
et résolu :

**QUE** le procès-verbal du 19 novembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DONNÉES FINANCIÈRES**

M Gagnon indique qu'il a assisté à une réunion du comité des loisirs et une personne disait que la Ville de La Tuque était la plus endettée avec un taux de taxation le plus élevé. Il a donné des explications et a demandé à la trésorière, Mme Christine Gervais, de préparer un texte explicatif : « Positionnement de la Ville quant aux données financières », qui a été publié dans la dernière édition de La Voix du Canton et remis aux personnes présentes.

M Lethiecq indique que souvent les gens se fient aux gros titres des journaux qui ne font pas les nuances distinctives à notre territoire. L'an passé il y a eu une étude faite par le HEC de Montréal qui mentionnait que le coût de voirie de La Tuque était le plus haut du Québec, sous-entendant que la gérance n'était pas adéquate. Pour donner un exemple, si on part de La Tuque avec une pelle mécanique on doit passer par La Croche, le barrage Gouin, Parent et Clova. En terme de kilométrage, c'est comme si on partait de La Tuque et qu'on se rendait à Ottawa avec une pelle mécanique. Il n'y a pas beaucoup de villes qui ont cette particularité. Cette image remet souvent les choses en perspective. Concernant le taux de taxation la Ville se situe dans la moyenne comparativement aux autres municipalités.

M Gagnon ajoute que notre territoire a 30 000 km de routes, c'est immense. De plus les compagnies forestières ne contribuent aucunement à l'entretien des chemins.

M Lethiecq précise que c'est un point important, le territoire a 30 000 km de chemins forestiers à entretenir, sur une ville de 10 000 habitants. Le ministère des Transports a 30 000 km de chemins asphaltés à entretenir avec un tout autre budget. Les subventions versées à la Ville sont nettement insuffisantes, l'ensemble des MRC a transmis une résolution au ministère pour que les sommes allouées soient augmentées.

### **CAMPING MUNICIPAL DE LA CROCHE**

M Gagnon remercie Mme Hélène Pelletier, directrice des infrastructures d'accueil, pour l'excellent travail accompli sur le site du camping de La Croche depuis l'an dernier. Il a discuté avec M Dubuc de la Sûreté du Québec, qui a indiqué que leurs effectifs seront plus présents et il l'a assuré de son entière collaboration. Ils feront des tournées sur le terrain et vérifieront si des plaintes ont été enregistrées. Une nouvelle procédure devrait être instaurée, cela reste à valider avec le greffier, le contrevenant pourrait recevoir 2 avertissements et au troisième il serait expulsé du site, évidemment cela doit se faire sous supervision policière. Si le contrevenant a des antécédents, des plaintes compilées par écrit et des témoins, à ce moment-là l'agent de la SQ aura des éléments pour intervenir. L'employé municipal pourrait être mis à contribution pour les avis verbaux.

M Lethiecq indique que la Ville a une belle collaboration avec M Therrien, l'employé saisonnier au secteur. En règle générale lorsque les gens sont avisés une première fois et qu'on leur indique qu'au troisième avis ils seront expulsés du site et passibles d'amende, ils deviennent plus courtois, surtout s'ils ont eu 600 à 700 \$ d'amendes à payer. Quand le dossier se rend à la cour municipale, si les billets d'infraction ne sont pas payés, il peut y avoir une saisie sur le salaire et même une suspension de leur permis de conduire.

Mme Monika Olschinski demande pourquoi c'est indiqué « Baignade interdite », alors que les gens se

baignent quand même.

Mme Pelletier répond que c'est une question de protection au niveau de la responsabilité de la Ville. Elle précise également qu'elle a reçu des plaintes relatives à la mise en place d'un couvre-feu. Elle a commandé 3 panneaux avisant les usagers de maintenir le calme après 23 heures. La réglementation a été révisée et des pamphlets sont disponibles sur le site et auprès des employés municipaux. Elle a reçu beaucoup de commentaires positifs. L'an passé la fréquentation du site l'a agréablement surprise, une certaine fin de semaine il y avait 25 roulottes sur place. Elle s'attend à une bonne fréquentation cette année également. Si les gens ont des commentaires ou des suggestions pour améliorer le service, ils peuvent les transmettre au bureau municipal.

M Gagnon indique que plusieurs personnes installent leur roulotte pour l'été. Si les gens ont des commentaires ou des plaintes ils peuvent en faire part au bureau municipal, il veut également qu'on lui transmette l'information.

M Émile Desbiens remercie également Mme Pelletier pour son beau travail.

### **RANG BEAUMONT**

M Adams indique qu'au printemps il a été faire une tournée du rang Beaumont avec le directeur général et que les sections problématiques ont été identifiées.

M Lethiecq indique qu'une somme de 30 000 \$ a été réservée au budget 2016 pour effectuer ces travaux qui devraient se faire d'ici le mois d'août.

### **CHEMIN FITZPATRICK**

M Adams indique que les  $\frac{3}{4}$  des gens passent par le chemin Fitzpatrick et qu'une section est extrêmement dangereuse. Il ajoute que depuis 2011 qu'on signale ces problématiques il serait temps que cela soit fait.

M Lethiecq mentionne qu'une résolution a été transmise au ministère des Transports. La Ville a reçu une correspondance officielle du ministère qui indiquait que ces travaux étaient inclus dans leur échéancier triennal, les réparations ne peuvent pas toutes être faites cette année, mais une bonne partie des sections les plus urgentes seront effectuées d'ici la fin octobre. Il indique à M Adams que si les travaux ne se font pas, qu'il peut toujours rencontrer la ministre Julie Boulet avec une copie de la résolution. M Gagnon suit le dossier de près.

### **PATINOIRE**

L'ajout des cinq derniers points à l'ordre du jour ont été demandés par Mme Lyne Ruel. Ne pouvant pas être présente à l'assemblée, elle a transmis ses commentaires par courriel à la secrétaire. M Gagnon lui demande de les lire.

*De Mme Ruel : « Il y a une grande insatisfaction de la part des utilisateurs pour l'hiver dernier, est-ce qu'il y a eu une réflexion de la part de la Ville pour tenter d'attribuer le contrat à quelqu'un de notre secteur pour l'hiver prochain ? Nous avons une patinoire neuve de seulement 3 ans et nous avons de la difficulté à l'utiliser convenablement avec une belle glace, un déneigement et un arrosage adéquat. »*

M Lethiecq répond que si quelqu'un du secteur veut prendre le contrat, il ne demande pas mieux, mais pour la saison 2015-2016 aucune soumission du milieu n'a été reçue, la Ville a donc attribué les contrats au même entrepreneur. Il est à noter que les employés de la ville effectuent toujours le premier arrosage pour partir la patinoire. Si des personnes sont intéressées elles n'ont qu'à se manifester pour la prochaine saison.

Mme Pelletier précise qu'on a eu un hiver assez particulier avec de nombreuses variations de température, toutes les patinoires comme celle du Parc des chutes en ont fait les frais.

## **SUIVI ET ENTRETIEN AU SECTEUR**

*De Mme Ruel : « A-t-on quelqu'un spécifiquement dédié à notre secteur pour les tâches à faire à chaque saison ou bien, la Ville y va-t-elle selon les plaintes des citoyens? Ce n'est pas acceptable et parfois, on remarque un laisser-aller. »*

M Lethiecq mentionne qu'il n'a rien à redire au niveau du travail de l'employé municipal. Évidemment une personne ne peut pas accomplir toutes les tâches en même temps. Le plus préoccupant c'est au niveau du transport forestier au rang Ouest. Ce chemin qui était une voie secondaire n'a pas une surface de roulement convenant au transport lourd ce qui occasionne de sérieuses problématiques. La semaine dernière les employés ont mis un chargement d'un camion 10 roues d'asphalte froide. Pour répondre à Mme Ruel à l'effet que la Ville agit seulement sur des plaintes, en faisant un tri sur le logiciel BeeON de plaintes et requêtes, il n'en ressort pas beaucoup pour La Croche. S'il y a une problématique, M Gagnon le signale aussi rapidement à la Ville.

M Desbiens indique qu'au niveau du déneigement du village, c'est un gros zéro. La porte de la caserne incendie n'était la plupart du temps pas bien dégagée, ce qui peut être problématique. Normalement la neige de la rue est poussée jusqu'au bout, ce qui n'est pas fait depuis 2 ans. Par conséquent les membres de l'Aféas devaient se stationner sur le côté du loyer ce qui obstruait le passage pour le camion incendie. Il indique que les employés lui ont déjà dit qu'ils n'aimaient pas venir travailler à La Croche.

M Lethiecq en prend note car que ce soit à La Croche ou à tout autre secteur de la ville, le travail se doit d'être fait de la même façon. Les employés effectuent le travail qui a été déterminé par leur superviseur, si un citoyen lui demande de faire le travail d'une telle façon ils n'ont pas à s'exécuter, évidemment il peut y avoir un certain relâchement et on doit parfois faire un ajustement.

M Benoît Bibeau est bien conscient de ça mais il mentionne que cela fait des années que l'employé fait du déneigement à La Croche, il connaît bien le secteur. S'il avait poussé la neige au fond dès le début, il n'y aurait pas eu une telle accumulation.

M Desbiens ajoute qu'il effectue le déneigement en vitesse et qu'il a même accroché la porte de la caserne. Il demande si cela était possible de prendre quelqu'un du secteur pour faire le déneigement, cela coûterait bien moins cher que de faire venir quelqu'un de la ville.

M Lethiecq indique que tout comme le secteur de Parent, avec les coupures budgétaires la Ville ne peut plus se permettre d'avoir un employé à temps plein. Dans l'éventualité où une personne du secteur était employée à plein temps au service des Travaux publics, elle pourrait effectuer le déneigement au village et de se rendre en ville par la suite.

M Gagnon rappelle aux gens de faire une plainte à Info-Service lorsqu'il y a une problématique et à lui également parce qu'il s'occupe à ce qu'elle soit traitée. Il indique également connaître les demandes de Mme Ruel au niveau de l'entretien au secteur, c'est le remplacement de la glissière de sécurité qui n'a pas été effectué et le glacier qui se forme dans le cap de pierre avant la résidence chez Fernand Pelletier.

Mme Olschinski indique qu'il y avait deux glissières de sécurité qui ont été demandées depuis longtemps. Ce sont des endroits dangereux et avant il y en avait, pourquoi n'ont-elles pas été remplacées.

M Lethiecq mentionne qu'avec les coupures budgétaires ministérielles qui ont occasionné des réductions drastiques au niveau du budget municipal, la Ville n'a pas le choix de mettre le peu d'argent disponible au niveau des chemins plutôt que des glissières, pour éviter des hausses de taxes. On lui dit que les automobilistes doivent se tasser sur l'autre voie ce qui peut occasionner des collisions. Il en prend bonne note.

## **FRÉQUENCE DES RÉUNIONS & RÔLE DU CONSEIL DE QUARTIER**

*De Mme Ruel : « Juste vous faire remarquer qu'il n'y a eu aucune réunion en 2015 et c'est une première aujourd'hui en 2016. En a-t-on d'autres de prévus en 2016 ? Je me demande ce que nous faisons pour le secteur, pourquoi on doit être représentatif du quartier. Et même si vous me dites qu'il y a des réunions régulières à La Tuque, ce n'est pas pour notre secteur. Si vous désirez que tout soit centralisé à La Tuque, mentionnez nous le car je ne suis pas intéressée à continuer jusqu'à la fin du mandat. »*

M Gagnon précise qu'il est le seul conseiller, à part celui du secteur de Parent, qui a un conseil de quartier et il cumule deux secteurs, soit La Croche et la couronne rurale. L'an dernier il a demandé à trois de ses membres s'ils avaient quelque chose de particulier à lui soumettre pour la tenue d'une réunion, aucun n'avait de point nouveau. À ce moment-là il est inutile de faire une réunion pour revenir toujours sur les mêmes sujets. Le secteur est bien représenté, il y a un représentant au rang Beaumont, deux au rang Est et lui-même au rang Ouest. Tant qu'à continuer ou non son mandat, c'est à elle de prendre sa décision, il ne s'y opposera pas.

## **ENTRETIEN RANG EST**

*De Mme Ruel : « Je ne fais que poser la question car nous connaissons d'avance votre réponse pour les restrictions budgétaires, mais est-ce qu'il y aura au moins des réparations mineures prévues à chaque année ? Car le fonds de la route se détériore de plus en plus à chaque fin d'hiver et ça commence à ressembler à une route forestière en devenir. »*

M Lethiecq répond que pour cette année la priorité va au rang Ouest étant donné les nombreux bris occasionnés par le transport forestier. Les réparations mineures, tels les nids-de-poule, seront réparés au rang Est. Il se demandait si Mme Ruel voulait parler du déneigement car l'hiver dernier la Ville a rencontré des problèmes avec les entrepreneurs. Évidemment si la neige est tapée cela devient en glace. Une bonne discussion a eu lieu avec eux pour clarifier la situation, ce qui devrait corriger la situation pour la prochaine saison.

M Gilles Ricard demande pourquoi le déneigement de tout le territoire de La Croche n'est-il pas accordé au même entrepreneur ?

M Lethiecq indique que la section du chemin Fitzpatrick est faite par le ministère des Transports, le rang Beaumont par la Ville et l'autre bord du rang Ouest est effectué par Hydro-Québec. Au printemps la Ville a rencontré les responsables de la compagnie Hydro-Québec pour conclure une entente afin qu'un seul contrat soit adjugé au même entrepreneur, du rang Beaumont jusqu'à leur section. Cela ne sera pas possible pour l'hiver prochain, mais cela sera en vigueur pour le prochain contrat 2016-2018, cela devrait corriger les problématiques subies.

## **PROJETS POUR LE SECTEUR**

*De Mme Ruel : « En a-t-on de prévus ? On dirait que depuis qu'il n'y a plus d'enveloppe spécifique à notre secteur pour le pacte rural, plus personne ne présente quoi que ce soit, d'où ma réflexion à savoir si nous avons toujours un rôle à avoir pour le secteur. »*

M Gagnon indique que les projets pour le secteur doivent se faire avec l'argent disponible. Si des fonds sont disponibles ils doivent être mis au rang Ouest qui nécessite de nombreuses réfections.

M Lethiecq indique qu'au niveau des loisirs le secteur est très bien équipé, il y a eu aussi de nouveaux équipements et des travaux accomplis sur le site du camping l'an passé et cette année. Concernant les mesures de sécurité l'argent a été alloué au pavage. Comme l'indiquait la secrétaire, le SDÉF a un fonds de développement du territoire, il est situé au même emplacement de l'ancien CLD. Tous les organismes sans but lucratif qui ont une charte sont admissibles, par exemple le comité des loisirs, le cercle agricole. Toute nouvelle entité qui serait enregistrée, par exemple M Gilles Ricard qui est producteur de camerises, si plusieurs producteurs formaient une association, ils pourraient également être admissibles à recevoir une aide financière pour un projet.

## **DIVERS :**

- a) L'employé municipal, M Normand Therrien indique qu'il y a une grande problématique avec les conteneurs à déchets près du garage municipal. Les gens mettent n'importe quoi, n'importe quand, n'importe où, la situation se dégrade d'année en année. Les villégiateurs sont de retour et on retrouve, du bois, du fer, des meubles. Lorsqu'il arrive le lundi matin il doit sortir ces objets du conteneur, ce qui n'est pas évident. Quand les couvercles ne sont pas fermés ou bien que les déchets sont laissés par terre, les corneilles les éparpillent partout, ils doivent donc tout ramasser. Quand il fait chaud cela sent très mauvais et n'est pas très beau à voir pour ceux qui fréquentent le camping. Dernièrement il a été obligé de faire deux voyages avec le camion 5 tonnes au site d'enfouissement, cela ne le dérange pas d'aller au site, mais des frais sont ainsi engagés pour la Ville. Il se demande s'il n'était pas possible de faire quelque chose, par exemple installer des caméras de surveillance.

M Lethiecq est conscient de cette problématique qui est la même partout sur le territoire, au lac Clair, Festubert, au lac Chat etc. Une caméra a été installée dans un arbre, quelqu'un est monté dans l'arbre et l'a pris. Ailleurs ils ont essayé de clôturer le site, les gens ne se rendaient même pas au conteneur, ils laissaient les déchets à la barrière. La Ville n'a pas trouvé de solution efficace pour contrer cette problématique. Le site de transbordement est ouvert 7/7 jours, donc les gens n'ont aucune raison de se comporter avec un tel manque de civisme.

Mme Pelletier indique qu'à la Trenche, il y a un système qui marche bien, il y a un conteneur munie d'une petite porte pour mettre les déchets, puis en pesant sur le bouton ils sont écrasés. Ils ont ainsi le contrôle des déchets, les gens ne peuvent pas y mettre de gros objets, ils peuvent évidemment la laisser ailleurs mais au moins ils ont le contrôle du conteneur.

M Lethiecq indique que c'est un système assez dispendieux mais que la Ville partage la facture avec Hydro-Québec. En passant il indique à l'assistance que du 4 juillet au 2 septembre il ne sera pas possible de passer sur le barrage la Trenche qui sera fermé à la suite de travaux; il faudra emprunter un chemin de contournement. Cela entraînera peut-être un volume de déchets plus élevé, ils devront étudier toutes les possibilités, peut-être le système que Mme Pelletier mentionnait, mais ils n'auraient pas l'avantage du coût partagé pour celui-ci.

Mme Martine Gagnon suggère la pose d'affiche indiquant « Ordures ménagères seulement - Ne pas jeter de gros objets ».

M Lethiecq émet la possibilité de mettre une caméra dans la fenêtre du bureau municipal.

M Therrien se demande s'il y avait un avis de ne pas mettre les gros objets dans le conteneur, de les mettre à côté, au moins il n'aurait pas à les ressortir avec la pépîne.

M Lethiecq répond que ce ne serait pas une solution parce que les entrepreneurs qui eux doivent payer pour apporter leurs débris au site d'enfouissement, viendraient les porter à La Croche. Ils vont essayer d'installer une caméra avec des avis.

Mme Gagnon demande s'il y a moyen aussi d'indiquer « sous peine d'amende ».

- b) M Ricard expose la demande de M Fernand Pelletier qui voudrait que la Ville fasse des pressions auprès du ministère pour que les lots intramunicipaux soient attribués en premier lieu au propriétaire contigu auxdits lots.

M Lethiecq indique que c'est déjà fait, que c'est l'un des premiers dossiers qui a été véhiculé par M Gagnon, qui précise qu'il travaille ce dossier depuis 1975. Ces dossiers pourront pratiquement tous se régler avec la réforme cadastrale. Le milieu urbain a été fait l'an passé. Il y a de nombreuses années les limites des terrains n'étaient pas définies avec précisions, ce qui engendre beaucoup d'erreurs. Le ministère des Ressources naturelles s'est donné 10 ans pour redéfinir correctement tout le territoire du Québec, cela détermina où commence un lot et où il finit et à qui il appartient. Normalement les propriétaires auraient dû refaire cadastrer leurs lots, ce qui est

dispendieux, mais avec la réforme cadastrale le travail sera fait par le ministère pour tout remettre aux normes. S'il y a une partie de terrain supplémentaire, les propriétaires pourront s'ils le veulent l'acheter. Lorsque le travail sera complété dans le secteur, les citoyens recevront le descriptif de leurs lots et ils seront invités à une soirée d'information à laquelle les gens pourront discuter avec l'arpenteur et lui soumettre leurs points. S'il y a un correctif à apporter il prendra rendez-vous avec eux et se rendra sur les lieux pour vérification.

M Desbiens demande si c'est pour ce travail qu'il y avait si souvent des arpenteurs sur le pont du village.

M Gagnon répond que le pont sert de point de repère pour prendre leurs relevés.

M Lethiecq ajoute qu'avec tous les débats qu'il y a eu concernant les terrains en zone inondable, une somme a été allouée pour prendre plusieurs relevés pour régler ce dossier.

- c) Tel que discuté au point précédent, depuis l'an dernier le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a entrepris la réforme du cadastre québécois dans le but d'obtenir un nouveau cadastre complet et fiable.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (12 CITOYENS PRÉSENTS)**

- M Claude Bornais indique que cette semaine il y a eu une nette amélioration au niveau du rang Ouest, cependant il y a encore deux endroits critiques. Avant c'était très dangereux, cela ressemblait à un champ de mines en Irak précise-t-il. L'hiver dernier à certains endroits la situation était critique, les automobilistes ne pouvaient pas se tasser où il y avait des trous car il y avait un risque de collision frontale avec les camions poids lourds.

M Gagnon précise que la Ville est très limitée au niveau budgétaire.

M Lethiecq indique qu'ils sont conscients de la situation, qu'il faut regarder entre le 6 et le 11 kilomètre, combien seraient les coûts pour refaire le pavage en partie. Il y a un budget de 35 000 \$ pour les rangs Est et Ouest, ce qui couvre une surface minime. L'an passé, avant que le transport lourd de la route 10 soit dévié au rang Ouest, la Ville a investi 175 000 \$ mais malgré cela l'hiver dernier c'était effectivement dangereux. Il faudrait investir autant au rang Ouest mais la Ville n'a pas de budget disponible pour cette année. Les dirigeants de la ville devront se pencher sur ce dossier et étudier toutes les possibilités. À la question de M Bibeau à savoir si les compagnies forestières pourraient contribuer financièrement, il répond que non. Dans les droits de coupes qu'ils paient au ministère, une partie revient à la municipalité pour les routes à double vocation. Le droit de coupes des compagnies a augmentée, mais depuis 1993 le montant alloué à la Ville n'a jamais été indexé, des pressions pour le faire augmenter ont été faites mais en vain. Quant à la compagnie Hydro-Québec, elle a investi 10 M pour refaire la section étant sous leur juridiction.

M Bornais a oui-dire que lorsque la compagnie Hydro-Québec a refait le pavage, qu'ils ont proposé à la Ville de refaire à la grandeur le rang Ouest et de partager la facture mais qu'elle a refusé.

M Lethiecq indique qu'effectivement la Ville a eu cette proposition, mais que Hydro-Québec n'a pas les mêmes standards ni le même budget. Le budget global disponible de la Ville était de 50 000 \$, si la facture remise était de 3 M pour 6 kilomètres, la Ville aurait été obligée d'aller en règlement d'emprunt et il ne croit pas que cela aurait plu aux citoyens, surtout ceux des autres secteurs par exemple du lac Chat etc., qui auraient exigé que le même montant soit investi dans leur chemin.

- M Bibeau demande s'il est prévu de remettre du gravier 0 ¾ au début de la route 10. L'hiver dernier il passait par là et c'était de la planche à laver et il n'y avait plus de gravier dans le chemin, c'était les grosses roches qui sortaient; le chemin est très dangereux. Passé le 18 kilomètres le chemin est correct.

M Bornais ajoute qu'en plus les fossés sont profonds.

M Lethiecq doit valider l'information avec Mme Silvy Lepage.

- M Ricard a un autre point soumis par M Pelletier. Près de chez M Clément Baril au 530 rang Est, l'asphalte de l'accotement est tout défait dans la courbe, donc les automobilistes sont obligés de se tasser au centre ce qui est très dangereux.
- Un résidant du rang Beaumont indique qu'il y a 6-7 crevasses assez profondes, est-ce que ce sera réparé cette année ?

M Lethiecq indique que les crevasses seront réparées l'an prochain, cette année les réfections se feront aux endroits plus problématiques comme la partie à 500 mètres l'autre bord de la voie ferrée.

Le résidant et M Adams indique qu'à un endroit où ils ont réparé cela fait un dos d'âne, c'est vraiment haut. Serait-il possible de l'aplanir un peu ?

M Lethiecq va faire vérifier cela.

- M Ricard demande s'il était possible de faire une demande à Hydro-Québec pour qu'au printemps les vannes du barrage de La Tuque soient ouvertes plus rapidement en période d'inondation. Aussitôt qu'elles sont ouvertes le niveau d'eau baisse sur les terrains, mais ils procèdent toujours trop tard lorsque les terrains sont déjà inondés.

M Bibeau demande à M Lethiecq s'il sait si Hydro-Québec gère le débit du lac St-Jean car la rivière Croche vient du lac des Commissaires qui prend sa source au lac St-Jean.

M Lethiecq indique qu'ils ont plusieurs capteurs dont certains sont situés à La Croche, au barrage Gouin et au lac St-Jean, grâce auxquels ils gèrent la logistique en fonction des inondations du quartier Bel-Air et de Beau-Rivage à Shawinigan. Évidemment ils trouvent peut-être moins critique que des champs soient inondés car personne n'est en danger, mais c'est bien géré car c'est une question de sécurité.

M Ricard indique qu'il pourrait ouvrir les vannes avant le début des inondations pour abaisser le niveau d'eau.

- M Ricard trouve ridicule qu'on interdise à son frère Roger qui demeure dans le village, de remblayer son terrain qui se fait inonder par l'eau du champ au printemps, tout cela en raison de sa situation en zone inondable. D'un autre côté la Ville a transporté du sable venant du terrain près de la plage qui est aussi en zone inondable. Tous ces règlements autant du gouvernement que de la municipalité sont illogiques.

M Lethiecq précise que ce n'est pas seulement à La Tuque que la réglementation s'applique mais à la grandeur du Québec. Concernant la terre enlevée, c'était une bosse artificielle qui avait été aménagée pour les courses annuelles de VTT qui avaient lieu à cet endroit.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Michel Adams  
appuyé par Claude Bornais  
et résolu

**QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Claude Gagnon*

---

Claude Gagnon, président

*Guylaine Beaudin*

---

Guylaine Beaudin, secrétaire

